REPUBLIQUE FRANÇAISE **DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES** 

#### UNIVALOM

Siège:

3269 Route de Grasse 06600 - ANTIBES Tél. 04.93.65.48.07

Nombre de membres du Conseil Syndical Légal : ...... 38

Désignés : ......27

Présents :..... 11 Visio :..... 3

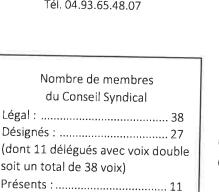
Votants : ..... 22

Procurations: .....4

18 juin 2021

soit un total de 38 voix)

Date de la convocation :





# SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES **DECHETS MENAGERS**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 25 juin 2021

## Délibération 2021-21

OBJET : Attribution de marchés publics - Travaux de construction de la déchèterie professionnelle d'Antibes

Le 25 juin 2021 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

## Présents:

#### Membres titulaires:

Jean LEONETTI, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Anne-Marie BOUSQUET, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Xavier WIIK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

#### Membres suppléants :

Daniel LEBLAY, délégué au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse;

### Membres en Visio conférence :

Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse;

#### Procurations:

Christophe FONCK donne procuration à Marion MUSSO; Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO; Jean-Pierre DERMIT donne procuration à Anne Marie BOUSQUET;

Philippe DELEAN donne procuration à Eric MELE

## Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, khéra BADAOUI, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ; ∮rançoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20210625-2021-21-DE Date de télétransmission : 25/06/2021 Date de réception préfecture : 25/06/2021

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Conformément à la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations. Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Anne Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

UNIVALOM a lancé une procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE A ANTIBES comprenant 4 lots :

- LOT n°1: VRD-VOIRIE -ESPACE VERT

- LOT n°2 : ELECTRICITE

- LOT n°3: BATIMENT TOUS CORPS D'ETAT

LOT n°4 : PONT BASCULE

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 25 février 2021 au BOAMP sur le profil d'acheteur AWS avec une date limite de réception des offres fixée au 29 mars 2021 à 12 heures 00.

A la suite des différentes étapes de la procédure, il est décidé de retenir

Le lot n°1 : VRD-VOIRIE -ESPACE VERT, pour un montant de 1 575 200,09 €HT au candidat GUINTOLI/NGE GENIE CIVIL/NICOLO pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.

Le lot n°2 : ELECTRICITE, pour un montant de 82 061,38 €HT au candidat INTERELEC BATIMENT pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.

Le lot n°3 : BATIMENT TOUS CORPS D'ETAT, pour un montant de 251 668,36 €HT au candidat AGEO CONSTRUCTION pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.

Le lot n°4 : PONT BASCULE, pour un montant de 98 423 €HT au candidat PROVENCE PESAGE AUTOMATISME pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.

Les lots n°1 et n°3 ont été notifiés le 26/05/2021, en application de la délibération en date du 18 février 2021 autorisant le Président à lancer et à signer les marchés publics relatifs aux travaux de construction de la nouvelle déchèterie d'Antibes, sise rue Henri Laugier, ZI des 3 Moulins à Antibes pour un montant de 1 900 000 €HT.

Les lots n°2 et n°4 n'ont pas été notifiés car le montant total de l'ensemble des lots dépasse l'enveloppe globale de travaux autorisé. Par conséquent, et compte-tenu des montants proposés dans le cadre de la consultation par les entreprises, il est proposé d'augmenter le montant global de l'enveloppe de travaux de 5,7 % et de le porter à un montant de 2 007 352,83 €HT.

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré conformément à la loi, Le Comité syndical, A, l'unanimité

- APPROUVE la nouvelle enveloppe globale de travaux d'un montant de 2 007 352,83 €HT pour les investissements présentés ci-avant,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces relatives aux marchés publics du lot n°2 avec l'entreprise INTERELEC BATIMENT et du lot n°4 avec l'entreprise PROVENCE PESAGE AUTOMATISME.
- INSCRIT les crédits correspondants aux différentes phases de travaux sur les budgets du Syndicat.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20210625-2021-21-DE Date de télétransmission : 25/06/2021 Date de réception préfecture : 25/06/2021